



Document informatif présenté par la Croix-Rouge canadienne, Québec, à la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière

21 février 2019

Représentants de la Croix-Rouge canadienne, Québec

Pascal Mathieu, vice-président

Pascal Mathieu s'est joint à la Croix-Rouge en 2003 comme membre de l'équipe de financement du Québec. Fort d'une riche expérience en philanthropie et en gestion, il a notamment participé en 2005 à la création du plus important événement annuel de collecte de fonds de l'organisation au pays. Cet événement amasse désormais plus d'un million de dollars chaque année.

Avant de prendre la tête des opérations du Québec en novembre 2015, il occupait le poste de directeur du Développement de la philanthropie. Depuis, il a coordonné des interventions de grande envergure pour la Croix-Rouge au Québec comme l'accueil des réfugiés syriens en 2016, les inondations majeures survenues au printemps 2017 et le passage de tornades en Outaouais le 21 septembre 2018.

Claudie Laberge, directrice, Gestion des urgences

Claudie Laberge travaille à la Croix-Rouge canadienne, Québec, depuis 30 ans. Elle y a occupé diverses fonctions de coordination, de planification et de gestion lors d'une vingtaine de situations à risque, d'urgences sociales et de sinistres d'envergure survenus au Québec. Rappelons notamment le déluge du Saguenay en 1996, le grand verglas en 1998, l'accueil des ressortissants canadiens en provenance du Liban en 2006 et d'Haïti en 2010, la tragédie de Lac-Mégantic en 2013, l'accueil des réfugiés syriens en 2016, l'accueil des demandeurs d'asile et les inondations printanières en 2017 et les tornades en 2018.

Portrait de la Croix-Rouge canadienne au Québec

3 000 bénévoles actifs dans leur communauté et répartis d'un bout à l'autre de la province

98 équipes prêtes à intervenir 24 heures sur 24, une pour chaque MRC

3 interventions par jour sur les lieux de sinistres, principalement des incendies résidentiels

47 400 personnes aidées l'an dernier

830 municipalités ont une entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

Plus de 280 000 enfants et adultes formés en natation, en secourisme ou en sécurité civile pour leur permettre de reconnaître une situation d'urgence, d'être outillés à y faire face et d'en limiter les impacts



Résumé de notre action humanitaire

La Croix-Rouge agit avant, pendant et après les sinistres et les catastrophes. Partout au Québec, la plus importante organisation humanitaire au monde offre une vaste gamme de programmes et de services pour soutenir les collectivités. Cette action humanitaire s'articule autour des quatre dimensions de la sécurité civile.

Prévention

- Secourisme, sécurité aquatique, prévention de la violence et de l'intimidation au sein des communautés autochtones

Préparation

- Formation en sécurité civile pour les intervenants municipaux, gestion du matériel d'urgence du ministère de la Sécurité publique, préparation aux catastrophes

Intervention

- Services aux personnes sinistrées, gestion des offres de bénévolat

Rétablissement

- Gestion des dons de la population, gestion des programmes d'aide à moyen et à long terme

Activités dans le cadre de l'entente avec le ministère de la Sécurité publique

Intervention

- Soutien aux personnes sinistrées
- Inscription, hébergement, habillement, alimentation, accueil et information
- Gestion des offres spontanées de bénévolat

Accompagnement des personnes sinistrées

- Accompagnement adapté aux besoins des personnes particulièrement vulnérables, en étroite collaboration avec le ministère de la Sécurité publique ainsi qu'avec les responsables locaux du secteur de la santé et des services sociaux.

Gestion du matériel d'urgence

- 20 000 unités (lits, couvertures, oreillers, trousse d'hygiène)
- 15 entrepôts
- 2 unités mobiles d'intervention rapide

Gestion de la collecte de fonds

- Mise en place de programmes de rétablissement, incluant l'aide financière directe



Les programmes de rétablissement de la Croix-Rouge, incluant l'aide financière directe

Le rétablissement est un processus qui permet d'aider les personnes, les familles et les communautés à retrouver leur autonomie et d'accroître leur résilience à faire face au prochain sinistre.

Depuis le déluge du Saguenay en 1996, la Croix-Rouge a directement soutenu le rétablissement de plus de 90 000 personnes au Québec à la suite de sinistres d'envergure (inondations, verglas, tornades) grâce à des collectes de fonds dédiées totalisant plus de 70 millions de dollars.

Étapes préliminaires à la mise en place d'un programme de rétablissement

- Collecte de fonds
- Évaluation des besoins, des clientèles, des dommages
- Cueillette d'informations (auprès du gouvernement et des municipalités)
- Mise en place d'un comité consultatif formé de représentants issus des communautés touchées
- Établissement du budget (type aide, montant de l'aide, nombre de personnes à aider)
- Élaboration de directives d'aide financière (destinataires, montants, critères d'admissibilité, etc.)
- Préparation de la base de données pour la gestion des dossiers
- Élaboration des outils et formulaires, formation du personnel

Principes d'intervention en rétablissement de la Croix-Rouge

- Placer les personnes et les communautés les plus vulnérables au cœur du programme d'aide de la Croix-Rouge canadienne.
- Fournir une aide qui répond aux priorités définies en collaboration avec la communauté touchée.
- Développer et mettre en œuvre des programmes de rétablissement en complémentarité avec l'aide gouvernementale et celle des autres organismes ou services communautaires.
- Attribuer les fonds aux programmes et aux projets qui viennent favoriser le rétablissement des populations touchées.



À propos du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière

Le mouvement de la Croix-Rouge, au Québec comme ailleurs dans le monde, déploie et octroie une aide financière directe qui permet de soutenir plus rapidement les personnes sinistrées en fonction des principes suivants :

- Peu importe la forme d'assistance, une aide offerte le plus rapidement possible, permettant une souplesse et une autonomie dans les choix pour répondre aux besoins essentiels, diminue le stress des personnes sinistrées et les dommages collatéraux (maladies, précarité financière, etc.)
- La Croix-Rouge est d'avis que tous les programmes de rétablissement doivent mettre le bien-être du bénéficiaire au cœur de chacun des éléments qui contribuent à sa stabilité et à son rétablissement.
- La très grande majorité des personnes sinistrées utilisent l'assistance financière reçue de façon sensée et efficace. Ils ont des besoins essentiels et font face à des pertes financières importantes. Ces personnes sont les mieux placées pour prendre les décisions en lien avec leur bien-être et celui de leur famille.

La Croix-Rouge est donc en faveur d'un soutien financier gouvernemental ou d'une indemnisation qui permet aux sinistrés de déployer plus rapidement des solutions les menant à leur rétablissement.

En ce sens, la Croix-Rouge appuie également le gouvernement dans ce qui a déjà été mis en place :

- La Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024, Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes, en particulier :
 - l'orientation 5.3 : Prévoir des mesures favorisant un rétablissement rapide et efficace à la suite d'une catastrophe
- Le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations, Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes (2018), en particulier :
 - le thème 2 - Pour un accompagnement personnalisé : une nouvelle approche de la gestion du rétablissement;
 - la mesure 15 : La révision du programme général d'aide financière
 - la mesure 17 : Le choix d'une approche centrée sur le sinistré



L'aide financière, ou l'indemnisation, ne peut cependant constituer le seul élément du rétablissement. Les éléments suivants sont également nécessaires :

- Donner rapidement accès à de l'information claire.
- Offrir des services personnalisés et en continu, même plusieurs mois après le sinistre.
- Mettre en place la coordination en rétablissement entre les divers intervenants (ministères, organismes, villes et municipalités) pour favoriser la fluidité des informations et la gestion du dossier des sinistrés.
- Former les intervenants en mesures d'urgence afin qu'ils aient les connaissances et la préparation requises pour accomplir leurs responsabilités en lien avec le rétablissement.
- Accompagner les personnes les plus vulnérables dans leurs démarches (nouveaux arrivants, personnes âgées ou malades).
- Porter une attention particulière à l'offre de services de reconstruction qui, dans certains cas, ne peut répondre à la demande, ce qui mène parfois à des services inadéquats en coûts et en résultats finaux.
- Connaître à l'avance, par exemple, dès la mise en œuvre des mesures de préparation en vue d'un sinistre majeur, la disponibilité des logements permettant la relocalisation des sinistrés à court terme tout en tenant compte des besoins en matière d'accueil de nouveaux citoyens et des autres besoins habituels d'hébergement faisant partie de la vie sociale et économique de la région touchée.